

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le seize mars deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, M. Jacques LEROY, Mme Claudine BEGON, M. Guillaume POUGET, Mme Virginie GUIRAUD, M. Denis ROUET, Mme Valentine DOUCHET, M. Jean-Pierre MISSERI, M. Christian CHAMPION, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Alexandra DESPRES, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Carole CORNU, Mme Ibtissam BOCHER, M. Jérôme ROPARS, Mme Aurélie BIZEAU, M. Guillaume DESROCHES, Mme Nadia BOUDOUH, Mme Elodie BOURSIN, M. Mehmet CANKAYA, Mme Charline PEYRAT, Mme Adeline LE BONNIEC, M. Jules CHOUQUET, M. Teuwo LINGET.

Était absent/excused : M. Christophe DELVERT, pouvoir donné à Mme Sophie HÉRON.

M. Teuwo LINGET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



15-2026DEL – ELECTION DU MAIRE

Vu l'article L2122-8 du CGCT, vu les articles L2122-4 et L2122-7 CGCT. Le Conseiller municipal le plus âgé, Monsieur Jacques LEROY, prend la présidence de la réunion et fait procéder à l'élection du Maire, à bulletins secrets et à la majorité absolue.

Mme Adeline LE BONNIEC et M. Jules CHOUQUET sont désignés assesseurs.
Monsieur LEROY fait appel aux candidatures à la fonction de Maire.

Madame Sophie HÉRON présente sa candidature.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a constaté au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe fournie par la mairie. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Après dépouillement des bulletins par les assesseurs, Monsieur LEROY proclame les résultats.

- Nombre de conseillers ayant procédé au vote : 27,
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14



n° 15_2026DEL
Nomenclature n° 511

Nombre de membres : 27
Présents : 26
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 045-214501736-20260320-15_2026DEL-DE



Madame Sophie HÉRON ayant obtenu la majorité des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions. Elle reprend la présidence de la réunion.



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :

